

BULLETIN

RETRAITE.E.S

FSU 61

Mars 2018
N° 13

SFRD-FSU 61

Espace associatif
La Pyramide
2, avenue de Basingstoke
61000 Alençon

Courriel:
fsu61@fsu.fr

Site départemental:
sd61.fsu.fr

Section Fédérale Départementale des Retraité.e.s de la FSU 61

Jeudi 15 mars 2018

Journée nationale
d'actions des retraité.e.s

**Manifestation
départementale
Alençon
10 h Préfecture**

Voir le tract unitaire ci-joint

Jeudi 22 mars 2018

Journée nationale de grève et de
manifestations pour la défense
des services publics

**Manifestation
départementale
Alençon**

Voir tract unitaire ci-joint

Sur l'agenda

- **14 mars**
Soirée débat Alençon avec
François Morin
- **15 mars**
Journée nationale
d'actions des retraité.e.s
Manifestation
départementale
Alençon 10h
devant la préfecture
- **22 mars**
Grève et manifestations dans la
Fonction publique
- **23 mars**
Soirée solidarité Palestine
St Christophe le Jajolet
 - **10 avril**
AG départementale FSU
 - **19 avril**
AG FGR-FP Alençon
- **24 avril**
Stage retraites/retraité.e.s FSU
61 Alençon

Pour plus d'informations sur
ces différentes dates,
voir en pages intérieures.

*Exceptionnellement pas de
pages livres ni actualités
manifestations culturelles*

8 mars : journée internationale pour les droits des femmes

Les luttes féministes ont permis de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais cette égalité est loin d'être effective.

Pour la FSU, la cause des femmes n'est ni secondaire, ni une opération de communication. Elle exige une volonté politique, des moyens humains comme financiers mais aussi des sanctions contre tous ceux qui ne respectent pas l'égalité professionnelle.

L'égalité entre les femmes et les hommes est incontournable : elle participe du progrès social.

La FSU condamne la précarité, la pauvreté et le chômage dont les femmes sont les principales victimes, durant leur vie active comme à la retraite. Elle demande au gouvernement de faire appliquer les lois en matière d'égalité professionnelle et d'y consacrer les moyens nécessaires.

Les femmes représentent 62 % des agent-es.ont de la Fonction publique. La FSU dénonce les mesures comme le gel de la valeur du point d'indice ou le décalage du calendrier PPCR qui, au-delà de l'injustice qu'elles représentent pour l'ensemble des fonctionnaires, sont particulièrement préjudiciables aux femmes.

La FSU demande que tous les ministères et toutes les collectivités locales fassent preuve d'une politique volontariste et s'emparent réellement du protocole « égalité professionnelle » dans la Fonction publique du 8 mars 2013 pour remédier aux situations d'inégalité qui persistent.

Les violences sexistes et sexuelles au travail sont inacceptables et ont des impacts conséquents sur la santé physique et mentale des victimes et sur leur carrière professionnelle. Les dernières études révèlent que la Fonction publique n'est pas épargnée. La FSU exige un plan d'ampleur et des moyens humains et financiers fléchés pour lutter contre toutes les formes de violence.

Il est aussi urgent de mettre en place des dispositifs de prévention. La lutte contre les stéréotypes de genre toujours persistants dans les médias, à l'école, dans la vie publique et privée doit être un objectif prioritaire. Des modules de formations initiale et continue doivent être initiés pour l'ensemble des personnels.

Pour la FSU, la garantie de services publics pour toutes et tous sur l'ensemble des territoires, de la petite enfance à la perte d'autonomie est aussi un moyen pour accéder à l'émancipation des femmes et à l'égalité.

La FSU organise une journée nationale de réflexion et de débats sur la question de l'égalité professionnelle le 8 mars à Paris.

Elle appelle à participer à toutes les actions et mobilisations (rassemblement, débrayage, manifestations, grève....) qui auront lieu dans les régions.

La FSU se bat pour que le suivi de l'application du protocole de 2013 sur l'égalité femmes-hommes soit effectif, permette que les constats soient établis à tous les niveaux et que cela se traduise par de nouvelles mesures. Assez des systèmes de promotions qui défavorisent les femmes !

Le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique a été signé le 8 mars 2013 par l'ensemble de organisations syndicales et les employeurs publics.

Ce protocole est applicable à l'ensemble des employeurs publics dans les trois versants de la fonction publique, Il prévoit 15 mesures qui s'articulent autour de quatre axes :

- ➔ ***le dialogue social comme élément structurant pour parvenir à l'égalité professionnelle ;***
- ➔ ***rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels de la fonction publique ;***
- ➔ ***la meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle ;***
- ➔ ***la prévention des violences faites aux agents sur leur lieu de travail.***

22 mars : grève et manifestations dans la Fonction publique !

Communiqué commun des organisations:
CFTC-CGC-CGT-FAFP-FO-FSU-
Solidaires

A nouveau réunies le 21 février, les organisations CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, FSU et Solidaires ont fait le bilan des réunions bi latérales organisées par le Ministre. Les discussions ouvertes par le gouvernement sur le recours accru aux contractuels, les éléments de rémunération dont celui du mérite, une révision des instances de dialogue social...engagent de profondes remises en cause des missions publiques et une dégradation des conditions de travail des agent-es. C'est aussi une menace réelle contre le Statut Général des fonctionnaires et la fin possible d'une Fonction publique au service de l'intérêt général.

A l'inverse de ces orientations inquiétantes, et de celles contenues dans le programme Action publique 2022, la qualité des services publics à rendre aux usagers sur l'ensemble du territoire, la défense de l'intérêt général, nécessitent la création d'emplois qualifiés pérennes et de qualité, une plus grande reconnaissance du travail et des missions exercées par les agent-es, une amélioration significative de leurs salaires.

Pour les plus de 5 millions d'agents de la Fonction publique, après le report de PPCR et contrairement à ce qu'avait promis Emmanuel Macron lors de la campagne présidentielle, leur pouvoir d'achat continue de baisser du fait du gel de la valeur du point d'indice, du rétablissement de la journée de carence, de l'augmentation de la CSG avec une simple compensation et des retenues pour pension.

L'ouverture rapide de négociations est indispensable pour pouvoir rediscuter d'une augmentation réelle et significative des salaires de toutes et tous les agent-es de la Fonction publique, permettant une réelle reconnaissance de leur engagement professionnel quotidien qui contribue à la qualité des services publics, au développement du pays comme à la cohésion de la société.

**C'est pour faire entendre ces
légitimes revendications que les
organisations CFTC, CGC, CGT,
FAFP, FO, FSU et Solidaires
appellent les agent-es
à se mobiliser massivement
le 22 mars.**

Pour :

- · Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- · L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- · Un nouveau plan de titularisation des contractuel.le.s, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- · Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- · L'abrogation du jour de carence ;
- · La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ;
- · La défense du statut général des fonctionnaires, et des statuts particuliers, qui permet déjà de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire et qui garantit l'égalité entre les usagers.

**MANIFESTATION
DEPARTEMENTALE
UNITAIRE**

ALENCON

Dans le département

SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

Vendredi 23 mars 2018
À partir de 18h30

St Christophe le Jajolet

DEBAT

Pourquoi la paix est-elle si difficile?

Avec la participation de Patrick Le Hyaric
Directeur du journal l'Humanité et
député européen GUE/NGL

Le débat sera suivi d'un repas convivial
(jeune moins de 15 ans et sans-emploi:
10€, adultes 13€)

*Pour réserver, prendre contact avec l'une
des associations, syndicats ou partis orga-
nismateurs.*

Soirée organisée par:

association MEDINA, AFPS (Association
France Palestine Solidarité)61, Aux sa-
veurs du Maroc, CRP L (Comité de solidari-
té avec les Réfugiés Palestiniens au Li-
ban), CGT services publics, CGT UI d'Ar-
gentan, Mouvement des Jeunes Commu-
nistes, Mouvement de la Paix, Jeunesse
Ouvrière Chrétienne, PCF 61, France In-
soudmise groupe d'Argentan.

Collectif pour le maintien Paris-Granville et Caen-Tours

Le rapport Spinetta qui préconise l'abandon par
l'état de 9000 kms de lignes, voire leur transfert
aux régions;

les déclarations du président de la région Nor-
mandie, Hervé Morin, qui annonce la vente des
trains Régiolis utilisés sur Paris Granville pour
les remplacer par des trains OMNEO ne fonc-
tionnant que sur des lignes électrifiées, font
que de lourdes menaces pèsent sur l'avenir du
Paris Granville.

Caen Rennes est également dans la ligne de
mire de nos décideurs.

Hervé Morin veut faire passer le Paris Granville
par Caen et le Granville Rennes se ferait par
cars Macron.

Il faut ajouter à ce tableau déjà noir des sup-
pressions de guichets ou de gares (Avranches,
Villedieu, Vire, Surdon ...)

**N'acceptons pas le déclin du rail qui entraîne
le déclin économique de nos territoires!**

**La FSU 61 organise un stage départemental
à destination des collègues retraitables, re-
traité.e.s et/ou à toutes celles et à tous ceux
qui se posent des questions sur le devenir
des retraites.**

MARDI 24 avril 2018 à Alençon

Un Bulletin spécial vous parviendra mi-mars

Ce BULLETIN ne demande qu'à s'étoffer.

REPETONS-LE: *votre participation est la bienvenue*. Un billet d'humeur, un article sur l'associa-
tion à laquelle vous participez, des informations à partager... vous l'envoyez:

.....par voie postale à FSU 61

Espace associatif La Pyramide 2, av de Basingstoke 61000 Alençon

.....par courriel à

snu61@snuipp.fr

Contact: ROUSSELIN Christian

Espace associatif La Pyramide 2, av de Basingstoke 61000 Alençon

Tel: 02.33.26.80.95 Courriel: snu61@snuipp.fr

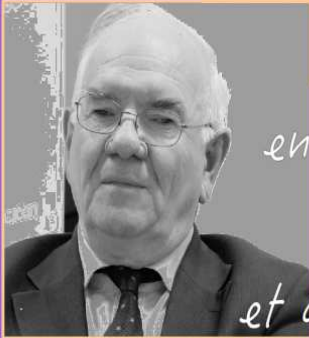
Prochain numéro mi avril



le monde est malade *Ça se soigne !*

cycle de conférences

FRANÇOIS MORIN

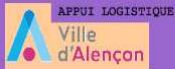


en refondant travail monnaie et démocratie

ALENÇON
HALLE aux TOILES
14 mars 2018/20h




ORGANISATEURS



APPUI LOGISTIQUE

Banques et finance au cœur des crises *Que faire ?*

La conférence a pour objet de dresser tout d'abord un état des lieux d'un monde globalisé en proie à une multi-crise, avec :

- ♦ une planète financière instable secouée par des crises systémiques de plus en plus graves,
- ♦ un réchauffement climatique qui n'est pas encore enrayé,
- ♦ une accélération foudroyante des inégalités, etc...

L'accent sera mis plus particulièrement sur le rôle de la finance dont la globalisation s'avère toujours plus dangereuse. La crise financière de 2007-2008 a entraîné

- ♦ un surendettement des États les plus développés,
- ♦ une injection massive des liquidités de la part des banques centrales
- ♦ qui, à son tour, a abouti à l'envolée des cours de bourse.

Bref la multi-crise de notre planète a généré une multi-bulles financière qui menace à tout moment d'éclater en une nouvelle crise financière.

Face à cette situation extrêmement dangereuse et préoccupante, les responsables politiques sont le plus souvent désarmés et ne mesurent pas toute la gravité de la situation. Les réponses apportées de leur part en terme de régulation sont le plus souvent insuffisantes et malheureusement préservent largement les logiques économiques et financières qui prévalaient antérieurement.

La conférence tentera d'aborder alors dans un second temps les voies qui pourraient ouvrir un chemin nouveau dans les solutions à imaginer.

Trois directions seront abordées :

- ♦ la refondation du travail,
- ♦ la refondation de la monnaie,
- ♦ et enfin la refondation de la démocratie.

François MORIN est Professeur Émérite de Sciences Économique à l'Université de Toulouse. Il a siégé au Conseil de la Banque de France pendant 9 années (1985-1993), et au Conseil d'analyse économique auprès du Premier Ministre (1997-2000). Ses ouvrages récents sont :
Un monde sans Wall Street ? (Seuil-2011),
La grande saignée, contre le capitalisme financier à venir (Lux-2013),
L'Hydre mondiale : l'oligopole des banques (Lux-2015 et 2016),
L'économie politique du XXI^{ème} siècle : de la valeur-capital à la valeur-travail (Lux-2017).

ASSURANCE DEPENDANCE OBLIGATOIRE ?

Thierry Beaudet, président de la Mutualité Française, à l'assaut de la Sécurité Sociale ?!!!

"Aujourd'hui la complémentaire santé s'est généralisée, plus de 96% des Français (en) ont une. Pourquoi ne pas imaginer, à partir d'un âge à définir, pas dès 20 ans (mais) 50, 55, 60 ans, qu'on ajoute quelques euros à cette complémentaire santé pour pouvoir commencer à se protéger pour la dépendance ?", a déclaré M. Beaudet sur France Inter .

"C'est une piste de réflexion que nous avons lancée", a-t-il ajouté, alors que le ministre de la Santé Agnès Buzyn a commencé à recevoir cette semaine les acteurs du secteur des personnes âgées pour préparer d'ici l'été une série de mesures sur l'accompagnement du vieillissement et la prévention de la perte d'autonomie.

Anticipant le débat sur le financement, M. Beaudet a affirmé que "c'est par la mutualisation la plus large que l'on pourra minorer ou maîtriser le coût de la protection pour tous".

Sa proposition n'est toutefois pas nouvelle. Le principe d'une assurance privée obligatoire avait déjà été évoqué sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, avant l'abandon en 2012 de son projet de réforme sur la dépendance.

Commentaires rapides de la rédaction: Que fait-on de la solidarité intergénérationnelle? Vers quelle société veut nous entraîner M. Beaudet? Une retraite « à points » avec ou sans la « garantie » dépendance,... ce serait un nouveau coup dur contre les droits sociaux tandis que les « marchands » de complémentaire santé se rempliraient les poches. Ce serait donc une nouvelle étape de la privatisation de la Sécu.

Voir article page 9.

Les GAFAM

Les GAFAM, les cinq grandes firmes américaines du numérique, poursuivent une politique agressive pour compiler un maximum de données personnelles. Avec la volonté d'investir le champ de l'éducation nationale.

GAFAM, c'est l'acronyme des géants du Web (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) qui dominent le marché du numérique. À elles seules, ces cinq grandes firmes américaines disposent d'une capitalisation boursière supérieure à la richesse de la France. Sauf à être membre d'une tribu amazonienne isolée ou militant radical de la déconnexion volontaire, difficile de se passer des services d'un ou plusieurs de ces géants qui envahissent la vie privée et professionnelle de la majeure partie des citoyens du monde. Une position dominante qui n'est pas sans inquiéter.

Sur le plan éducatif, l'addiction générée par l'usage des smartphones, écrans et réseaux sociaux modifie en profondeur les relations sociales, les apprentissages, l'organisation du travail et des loisirs.

Sur le plan économique, la situation quasi-monopolistique de ce "big five" américain assoit un impérialisme nouveau qui lui permet de capter une part importante de la richesse mondiale.

Les établissements scolaires visés

Le tas d'or sur lequel sont assis les GAFAM, c'est le "big data", l'extraordinaire compilation de données numériques personnelles que ces acteurs accumulent. Celles-ci leur permettent, en cernant au plus près le profil de chaque utilisateur, de développer des nouveaux produits adaptés, des stratégies commerciales pertinentes en s'immisçant à bas bruit dans la vie privée de chacun. On comprend dès lors leur intérêt à investir la sphère éducative et ainsi pouvoir ajouter à leur tableau de chasse la collecte des données individuelles des millions d'élèves et personnels des écoles. En mai dernier, un courrier signé par Mathieu Jeandron, alors directeur du

numérique pour l'éducation, donnait la possibilité aux établissements scolaires d'utiliser les outils et services des GAFAM. La réaction de nombreuses associations et organisations, dont la FSU, a permis de reconsidérer cette décision. Un exemple qui illustre la nécessité d'organiser un contre-pouvoir citoyen et politique face aux aspirations hégémoniques des GAFAM et aux menaces qu'elles font peser sur la liberté et la démocratie.

Le *big data* a une histoire récente et pour partie cachée, en tant qu'outil des technologies de l'information et comme *espace virtuel* prenant une importance volumique croissante dans le cyberspace.. Selon V. Tréguier (2014) et selon la " *très courte histoire du big data* " publiée par Gil Press en 2013 pour la période 1944-2012, sa naissance est liée aux progrès des systèmes de stockage, de fouille et d'analyse de l'information numérisée, qui ont permis une sorte de big bang de l'information stockée puis une croissance inflationniste de l'univers de la donnée numérisée. Mais ses prémisses sont à trouver dans le croisement de la cybernétique et de courants de pensée nés durant la Seconde Guerre mondiale, selon lesquels l'homme et le monde peuvent être représentés comme " *des ensembles informationnels, dont la seule différence avec la machine est leur niveau de complexité. La vie deviendrait alors une suite de 0 et de 1, programmable et prédictible* " ajoute V. Tréguier.

Les évolutions qui caractérisent le big data et ses algorithmes, ainsi que celles de la science des données sont en partie cachées et si rapides et potentiellement profondes que peu de prospectivistes se risquent à pronostiquer son devenir à moyen ou long terme.



Fin de la cotisation sociale, mort de la Sécurité Sociale

La Sécurité Sociale...Ce formidable projet de société qui, selon Ambroise Croizat, devait « mettre fin à l'obsession de la misère » est aujourd'hui en passe de s'effondrer sous les coups de boutoir du gouvernement contre ce qui fait son fondement: la cotisation sociale que tous ces détracteurs ou mal informé.e.s appellent à tort « charges sociales » !

La Sécurité Sociale est née dans un pays exsangue après guerre sur la base du programme du Conseil National de la Résistance (CNR). La France est aujourd'hui l'un des 5 pays les plus riches du monde !

Dès 1946, le grand patronat et les forces réactionnaires n'ont eu de cesse de mettre à mal une institution devenue pierre angulaire de notre identité sociale.

Essayons d'imaginer notre vie sans la Sécu.

Les attaques diverses contre celle-ci n'ont pas manqué. Aux oppositions des droites, qu'elles soient « républicaines » ou extrême, du patronat, des médecins libéraux, d'une « gauche » acquise au libéralisme un moment tues par le rapport de force de l'époque, se sont ajoutés une avalanche de réformes passant par les ordonnances de 1967 qui ont fait basculer sa gestion dans les mains du patronat, les plans Barre, Fabius, l'impôt CSG de Rocard. Viendront ensuite les mesures de Georgina Dufoix imposant des déremboursements successifs, les lois Veil et Balladur allongeant la durée de cotisation, les plans Juppé et Chirac, Raffarin attendant aux retraites, les lois Jospin de 2001 imposant les normes européennes aux mutuelles...sans oublier l'ordonnance Dute-Blazy qui videra les conseils d'administration de leurs prérogatives et de leurs pouvoirs, l'instauration de la tarification à l'acte, les lois Bachelot confiant le pilotage de la protection sociale « aux préfets sanitaires » des Agences Régionales de Santé (ARS). En imposant l'obligation de la mutualité d'entreprise, l'ANI accélérera la privatisation.

Si la volonté réactionnaire et ultralibérale de détruire la cotisation sociale n'est pas récente, elle est aujourd'hui frontale. La fiscalisation macronienne de la CSG en est une première étape. Le « rêve » du patronat de mettre fin aux acquis sociaux issus du programme du CNR est devenu avec la présidence de M. Macron une arme de gouvernement.

Il importe de rappeler la quadruple peine

qu'elle impose aux bénéficiaires: la Sécurité Sociale, c'est tout le monde (enfants, jeunes, personnes âgées, actives, actifs, sans emploi, retraité.e.s...)

1) C'est tout d'abord une amputation directe du salaire* dont la cotisation est partie intégrante. Si le salaire net, c'est pour le quotidien du mois, le salaire brut, c'est pour la vie.

2) La deuxième « peine » réside dans la destination même de cette « économie » patronale. Elle n'ira ni vers l'emploi, ni vers l'investissement mais servira à augmenter les marges patronales et à nourrir les actionnaires

3) A cette atteinte aux salaires et aux pensions, s'ajoute la troisième « peine »: la hausse de la CSG fiscalise encore plus la Sécurité Sociale. Depuis 1995, la part de la fiscalisation dans le financement de la Sécurité Sociale est passée de 4,9% à 28% tandis que celle de la cotisation sociale tombe de 86,8% à 67,3%.

Un rappel: le financement de la Sécu reposait sur les cotisations sociales des salarié.e.s et des employeurs. Le patronat s'est empressé auprès des différents gouvernements pour que leur cotisation sociale soit revue toujours plus à la baisse avec le dernier avatar en date « la compétitivité des entreprises ». Ah, nos pauvres patrons « accablés » de « charges sociales » qui ne peuvent ni embaucher ni augmenter les salaires ni investir...alors que les profits et leur redistribution aux actionnaires flambent d'année en année. Jusqu'à quand « gèrerons »-nous cette forfaiture, cette attaque contre nos droits sociaux?

4) Une quatrième « peine » est encore plus lourde. Par la fin du principe de solidarité, la mort de la cotisation sociale n'est rien d'autre que celle de la Sécurité Sociale. Un coquille vide livrée au privé, aux assurances santé inégalitaires et coûteuses... ce sera certainement la fin du droit de vivre pour toutes et tous dans la dignité.

LA SECU
SOLIDAIRE
EGALITAIRE
COMMUNE
UNIVERSELLE

notre bien commun

La Fonction publique, pilier de la République



C'est à un véritable démantèlement de la Fonction publique que souhaite se livrer le gouvernement. Considérant son statut « inapproprié », il s'apprête à supprimer 120 000 postes, à mettre en place un plan de départs volontaires des fonctionnaires, à recruter largement sous contrat de droit privé de gré à gré pour assurer les missions du service public, à rémunérer les fonctionnaires au mérite tout en gelant le point d'indice et à mettre en place un régime de retraite unique pour l'ensemble des salariés, publics comme privés, faisant disparaître, de fait, le Code des pensions civiles et militaires, un des piliers de la Fonction publique.

Sous les allures de la modernité de la France « start-up », c'est à une véritable régression que nous allons assister, régression républicaine, démocratique et sociale. Cette vision néo-managériale assimilant à l'entreprise privée toute la Fonction publique, qu'elle soit d'état, territoriale ou hospitalière, s'inscrit aussi dans le cadre d'une réduction drastique des dépenses publiques.

Le statut général de la Fonction publique est une pièce maîtresse du pacte républicain. Il représente d'abord une protection pour les citoyens. En protégeant les fonctionnaires de l'arbitraire le statut évite l'instrumentalisation de l'administration à des fins partisans. Les principes qui guident ce statut instaurent la confiance réciproque entre l'administration et les citoyens, un des fondements de la démocratie. Le statut du fonctionnaire est fait de droits mais aussi de devoirs qui garantissent son indépendance politique et sa neutralité envers le citoyen. Les droits et devoirs du fonctionnaire sont intimement liés.

L'égalité d'accès à la Fonction publique garantie par le concours, la séparation de l'emploi occupé et du grade lié à la personne du fonctionnaire et une gestion paritaire mettent le fonctionnaire à l'abri des pressions politiques et économiques. C'est parce que ces droits sont garantis que le fonctionnaire peut exercer les devoirs liés à son statut que sont la neutralité, le secret professionnel, l'impartialité et l'égalité de traitement des citoyens.

Parce qu'elle est un instrument de l'action publique tout en garantissant un traitement égalitaire des citoyens, la Fonction publique, avec le statut des fonctionnaires, doit rester un des piliers essentiels de la République.

RAPPEL

ASSEMBLEE GENERALE DEPARTEMENTALE de la FGR-FP 61

Jeudi 19 avril 2018 à partir de 9h30

ALENCON

Lycée Marguerite de Navarre (Ce lycée se situe à la sortie d'Alençon en prenant la direction Le Mans)

**Avec la participation de Michel SALINGUE
(secrétaire national de la FGR-FP)**



Pour les femmes retraitées, encore plus d'inégalités

La gestion des carrières des femmes tout au long de leur vie en activité amplifie les inégalités entre Hommes et Femmes à la retraite.

Alors que l'écart de salaires entre hommes et femmes est de 27 %, les pensions de droit direct des femmes sont inférieures en moyenne de 40 % à celle des hommes. Au final, droits directs et dérivés (dispositifs familiaux et pension de réversion) confondus, les femmes perçoivent une pension inférieure de 26 %.

L'augmentation de l'activité des femmes sur le marché du travail a contribué de façon croissante au financement des régimes de retraite. Mais si les droits familiaux et conjugaux ont permis de réduire l'écart entre hommes et femmes, les réformes intervenues depuis 1993 ont davantage pénalisé les femmes aux carrières plus courtes et à temps partiel, plus précaires, notamment du fait de :

- l'allongement de la durée d'assurance,
- du passage des 25 aux 10 meilleures années,
- de l'instauration du mécanisme de la décote pour les carrières incomplètes (10 % par annuité manquante en 1993, ramené à 5 % en 2003) qui contraint de nombreuses femmes à attendre l'âge qui annule la décote (67 ans aujourd'hui) pour liquider leurs pensions.

Certaines mesures destinées à adoucir un peu la dureté de ces réformes, comme les dispositifs de départ anticipé pour carrière longue, ont bénéficié davantage aux hommes, tandis que certaines mesures plus favorables aux femmes, comme la meilleure prise en compte du temps partiel (2014) sont cosmétiques.

Dans la Fonction publique, les droits familiaux ont été radicalement remis en cause avec la suppression de la bonification d'un an/enfant (« remplacée » par une durée de 6 mois pour la seule durée d'assurance) pour les enfants nés après 2004.

La retraite est un enjeu de société.

Considérer la question des retraites à partir de la situation des femmes permet de réfléchir au projet de société souhaité dans sa globalité, et de mettre en avant de nouvelles revendications de progrès pour toutes et tous.

Si les dispositifs familiaux sont indispensables pour réduire les inégalités de pension entre les femmes et les hommes, ils sont à double tranchant : ils enferment les femmes dans le rôle de mère en pérennisant l'assignation sociale des femmes aux tâches parentales. Il est donc indispensable de :

- lutter effectivement contre les discriminations professionnelles,
- d'assurer l'égalité salariale,
- de préserver et d'améliorer les dispositifs des pensions de réversion qui bénéficient principalement aux femmes, en particulier en supprimant le plafond dans le régime général,
- de développer des politiques publiques de mode d'accueil dès la petite enfance.

Si le taux d'activité des femmes rejoignait celui des hommes (il est actuellement plus bas de dix points), le financement des caisses de retraite en serait grandement amélioré, tout comme le droit direct à pension des femmes.

NON à la hausse de la CSG !

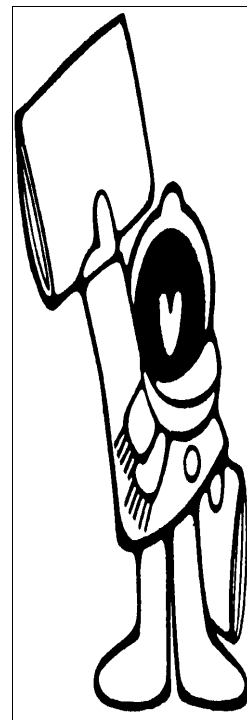
Les 9 organisations nationales de retraité.e.s mesurent chaque jour la stupeur des retraité.e.s devant la hausse de 1,7 point (soit 25% de hausse) de la CSG qui vient de s'appliquer au versement de leurs pensions.

Cette perte de pouvoir d'achat, cumulée avec la suppression de la 1/2 part, la taxe de 0,3% sur les retraites, le gel des revalorisations, confirme la volonté des pouvoirs publics de considérer les retraites comme une variable d'ajustement de la politique économique.

Les retraité.e.s se feront entendre :

le Jeudi 15 mars 2018

contre la hausse de la CSG
et pour la défense du pouvoir d'achat.



Parallèlement, les 9 organisations entendent poursuivre leur mobilisation pour la défense des EHPAD et contre la misère qui leur est imposée via la réforme tarifaire. Devant les déclarations du 1^{er} ministre annonçant “ une transformation profonde de l'organisation et du fonctionnement du système de santé ”, elles sont conscientes que c'est l'ensemble du système de soins et des services publics en général qui est menacé par les suppressions de postes, les réductions budgétaires, etc.

NON à la misère des EHPAD !

Aussi, elles seront solidaires des confédérations et fédérations syndicales qui appellent :

le jeudi 22 mars 2018

à une journée de grève et manifestations en défense des services publics et de la fonction publique.

